

ÉQUIPAGE DE SQUELETTES

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G, M
Portée	contact
Zone/Cible	un cadavre d'humanoïde touché ou plus
Durée	1 jour/niveau
JS	aucun
RM	non

Ce sort transforme les cadavres en squelettes qui agissent comme des membres d'équipage embarqués et obéissent aux ordres du personnage dans la mesure de leurs capacités.

Les morts-vivants créés par le personnage sont des squelettes avec 1 dé de vie qui possèdent un bonus en Profession (marin) égal à la moitié du niveau du personnage plus son modificateur de Sagesse (pour les prêtres), d'Intelligence (pour les sorcières et les magiciens) ou de Charisme (pour les conjurateurs et les ensorceleurs). Chaque squelette peut accomplir les tâches d'un membre d'équipage normal mais ne maîtrise aucune autre aptitude particulière. Les squelettes créés ne savent pas parler, attaquer ou même se défendre. Les seuls ordres auxquels ils obéissent sont ceux qui concernent le fonctionnement du navire. Les membres d'équipage squelettiques ne sont formés au maniement d'aucune arme ni au port d'aucune armure.

Le personnage ne peut pas créer des membres d'équipage squelettiques dont le nombre de dés de vie dépassent deux fois le niveau de lanceur de sorts du personnage grâce à une unique incantation de ce sort. Le sort de profanation double cette limite.

Les morts-vivants créés par le personnage avec ce sort restent sous son contrôle pendant toute la durée du sort et ne comptent pas dans la limite du nombre total de dés de vie de morts-vivants que le personnage peut contrôler.

Un membre d'équipage squelettique peut être créé uniquement à partir du cadavre d'un humanoïde en grande partie intact. Le cadavre doit être composé d'os. Quand il lance ce sort, toute la chair encore présente sur les cadavres s'évapore sous forme de brume.